

Entretien poste

2 macons 653 + 319.50
 2 charpentiers 653 x 2
 6 journaliers
 entretien gite



lettre 61/104 du 8/1.1953 52.776.-
 lettre 61/558 du 14/1/1953 -3.000.-

solde disponible 49.776.-

30.1.53	Salaires		
	ouvriers. gite	404.-	
31.1.53	Salaires		
	journaliers	520.-	
28.2.53	Sal. macons. fev	2.402.-	
31.1.53	Sal. macon. fev	1.785	
28.2.53	" journal fev	697.50	
"	Sal ouvriers gite.	757.-	
28.3.53	Sal. macon. mars.	2659.	
31.3.53	Sal journaliers gite fev.	697.	
	Sal. macon. mars poste	678	10.609.50
28.4.53	Sal. ouvriers - mar.	2489	13 098 50
30.4.	Sal. macon.	5094	
"	" ouvriers	671.-	11.220.50 13 769 50
28.5	Sal. macon.	2502	16.271.5
	" journaliers	612.5	✓ 16.884 0
30.6.	Sal. macon.	2098.	✓ 18.982 ✓
	journaliers	628.5	✓ 19.610 5 ✓
30.7	macons	2375	✓ 21.986 5
3.8	journaliers post.	436.5	✓ 22.423 0
	Ouvriers gite	214.5	✓ 22.637 5
19.8.	macon E. Poste	257	✓ 22.994 5
28	Sal macon. ouvriers	1866	✓ 24.860 5
4.9	Sal ouv. cour.	449.5	✓ 25.310,0
28.9	macon. - sept	1987.	✓ 27.297
009 du 3/10	Macon. sept	400.5	✓ 27.697.5
30 du 10/10	Macon gite	101.	✓ 27.798.5
le n° 54 du 28/10	Sal. macon. charp	2692	✓ 30.490.5
116 31/10	ouvriers	520.	✓

10 78

report

34 438-

24/12

Labaire huc
chep d'éc br

2834-

37 272

31/12

Sal dec 53
journaliers

257,50

37 823,50

Comptabilité des dépenses engagées

Budget **B.O.** 195 **3**
 Article **71** Littera **01** sous - littera
 Dénomination du travail **Entretien poste salaires**
 Compte courant ou compte **entretien gite MOI.** transitoire
 Document par lequel la délégation a été accordée.
Lettre 61/104 du 8.1.53

Montant de la délégation initiale reçue Frs **52.776.-**
 (1) "
 Délégation au **14.1.53** "**- 3.000.-**
lettre 61/558 "
 Délégation au "
 Délégation au "
 Délégation au "

N° d'inscription	Date des engagements (2)	Libellés succincts des dépenses	Montants des engagements	Montants annulations d'engagements	Montant nets des engagements	Visa du B.C. si le sous-gestion. réside au chef-lieu de la province
			au 30.5.53		16.884.-	
	30.6	Salaire macons et charpentier pour juin	2.098.-		18.982.-	
	30.6	Salaire juin aux journaliers	628,50		19.610,50	
	30.7	Salaires juillet macons charpentier	2.376.-		21.986,50	
	3.8	Salaires juillet journaliers	436,5		22.423.-	
	3.8	Salaire Gakwerere entretien gite	214,50		22.637,50	
	17.8	Salaires macons entretien gite	357.-		22.994,50	
	28.8	Salaires aout Macons charpentiers	1.866.-		24.860,50	
	4.9	Salaires aout journaliers	449,50		25.310.-	
		A reporter.				

1) Modifications apportées à la délégation initiale par des retraits ou des augmentations notifiés dans le courant de l'exercice. Le dernier montant connu à la fin d'un trimestre doit toujours figurer à l'état mod. II ad hoc.

2) Dates correspondant à celles :

- a) des feuilles de tâche ou des paiements des traitements et indemnités du personnel qui émerge directement au budget extraordinaire.
- b) des situations mensuelles des travailleurs, des plantons et du personnel noir engagé par contrat (montant global).
- c) des bons d'achats et des sorties de magasin (voir ordonnance 31/337 du 22/9/50 visa B. C.).
- d) des lettres de commande pour les travaux confiés à l'entreprise privée.
- e) de l'approbation des factures reçues des services.
- f) des décisions attribuant des allocations, subsides, secours, honoraires, etc.

Désignation du sous-gestionnaire de crédits **Administrateur de Territoire**

Modèle 1 ter.
(Réserve au sous-gestionnaire).

Comptabilité des dépenses engagées

Budget **B.O.** 195 **3** Montant de la délégation initiale reçue Frs. **52.776.-**
 Article **71** Littéra **01** Sous-littéra **lettre 61/558/dull/1/53** " **3.000.-**
 Dénomination du travail **MOI affectée à entre Protra**
tien poste et gite. Délégation au **14.1.1953** " **49.776.-**
 Compte courant ou compte transitoire " _____
 Document par lequel la délégation a été accordée. Délégation au " _____
Lettre 61/204 du 8.1.1953 protra. " _____

Dates des engagements (2)	Libellés succincts des dépenses	Montants des engagements	Montants des annulations d'engagements	Montants nets des engagements	Visa du B.C. si le sous-gestion. réside au chef-lieu de la province
30.1.1953	Salaires 2 menuis- entretien gite	404.-		404.-	
31.1.1953	Salaires janvier journaliers entretien poste	530.-		934.-	
31.1.1953	Salaires macons et menuisiers poste	1.785.-		2.719.-	
28.2.1953	Salaires macons- menuisiers poste	2.402.-		5.121.-	
28.2.1953	Salaires février journaliers poste	697,50		5.818,50	
28.2.1953	Salaires février menuisier gite	757.-		6.575,50	
28.3.1953	Salaires mars macons et menuisiers poste	2.659.-		9.234,50	
31.3.1953	Salaires mars journaliers poste	697.-		9.929,50 9.931,50	
31.3.1953	Salaires journaliers ayant trav illé en janvier au gite de Remera	678.-		10.609,50	
A reporter.					

Usumbura le 8 janvier 1953

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

N° 61/104

171/Feu 4
16.1.53.

TRANSMIS copie pour information à
-Monsieur le Chef du Service des Finances à USUMBURA.
-Monsieur l'Inspecteur du Budget à USUMBURA.
-Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.
Usumbura le 8 janvier 1953
Le Gestionnaire des Crédits des Travaux Publics.
J.VAN VLAENDEREN.

OBJET:Subdélégation au B.O.53
Art.71/Ol. Entretien Poste
et Gites

Monsieur l'Administrateur de Territoire
à

R U H E N G E R I .

J'ai l'honneur de vous informer que je vous
subdélègue, à charge du B.O.53 Art.71/Ol la somme de 52.776 frs pour le paiement
de la main d'oeuvre indigène affectée à l'entretien du poste soit:

- 1 maçon à 653	7.836	Y	
- 2 charpentiers à 653	15.672	I	
1 aide-maçon à 319,50	3.834	I	47.202
6 journaliers à 5,70 x 300	10.260	I	
Entretien Gites 12 x 500	6.000	I	
I.F. 4 x 900	3.600	I	
I.L. 4 x 120	480		
10% s/ 47.202	4.720		
1% assurance s/ 37.422	374		
	<u>52.776</u>		

Tout ce qui n'a pas été supprimé par suite des
réductions imposées par le Gouvernement Général, vous étant subdélégué, il ne sera
donné aucune suite aux demandes de crédits supplémentaires qui me seraient
adressées. Il vous appartient donc de gérer en conséquence les crédits mis à votre
disposition pour arriver sans dépassement à la clôture du budget.

Le Gestionnaire des Crédits des Travaux Publics,
J.VAN VLAENDEREN.

14.980.

1135800.

3.460.

20.802.

Usumbura, le 14 janvier 1953.

n° 61558 1

591/ FIN. 4
Reg le 24-2-1953
M^r Wintgens

- Transmis copie pour information, à :
- Monsieur le Chef du Service des Finances à UYUMBURA.
 - À Monsieur l'Inspecteur du Budget Contrôle à UYUMBURA.
 - à Monsieur le Résident du Rwanda à KIGALI.

Usumbura, le 14 janvier 1953.

Le Gestionnaire des Crédits des Travaux Publics,

S^r/ J. VAN VLAANDEREN.,

OBJET: OI-53.071-OI
Retrait de crédit.

✓ Monsieur l'Administrateur de Territoire
à
RUBENGERI.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je vous retire au R.G.53 article 071-OI "Entretien poste" pour subdélégation au Territoire de Kibuye nouvellement constitué, une somme de : Trois mille francs (3.000 Fr.)

Veillez prendre attachement de ce retrait à votre fiche modèle I ter.

Le Gestionnaire des Crédits des Travaux Publics,

J. VAN VLAANDEREN.,